

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

***PROCES VERBAL***

de la séance du

**JEUDI 16 JUILLET 2020**

à 18 H 30

**au Centre des Congrès d'Épinal,**  
*(7, avenue de Saint Dié - 88000 Épinal)*

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Jeudi 16 juillet 2020 à 18 h 30**  
**Centre des Congrès d'Épinal - 7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL**

Affichage - article L 2121-25 du CGCT

L'an deux mille vingt, le seize juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis au Centre des Congrès d'Épinal, 7 avenue de Saint Dié, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du dix juillet deux mille vingt, conformément à l'article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Gérard COLIN en tant que Doyen d'Age des membres du Conseil a ouvert la séance, en présence des Conseillers Communautaires :

Présents : Mesdames Messieurs : C. Adam, R. Alémani, D. Andres, J. Aubry, P. Babey-Foltzer, M. Balland, M. Barbaux, L. Bedin, R. Bégel, C. Bertrand, MO. Beurné, P. Bœuf, S. Bœuf, Y. Bombarde, M. Boulliat, D. Bourquin, MN. Boutet, P. Casadevall, JL. Chaudy, B. Chevrier, S. Chrisment, A. Cicoella-Filali, JF. Clasquin, M. Claude-Pitet, P. Claudon, G. Colin, R. Colin, G. Crouvisier, S. D'Algerre, E. Del Génini, E. Demir, C. Deschaseaux, C. Drapp, F. Drevet, G. Dubois, C. Dufour, P. Dugravot, F. Dulot, M. Emeraux, A. Fève, M. Fournier, G. François, M. François, T. Gaillot, A. Gambrelle, A. Gamet, F. Garcia, E. Garion, P. Georges, B. Gille, S. Giuranna, V. Grewis, K. Guellaff, A. Guihard, D. Harpin, P. Hauller, C. Haxaire, M. Heinrich, D. Hueber, B. Huguenin, N. Humbert, E. Jacoté, G. Jeandel-Jeanpierre, P. Jollet, G. Joly, B. Jourdain, A. Labat, D. Lagarde, E. Lasseront, A. Laurent, B. Laurent, JN. Lombard, B. Malivernay, C. Marchal, V. Marcot, D. Marquaire, B. Marquis, JL. Martinet, D. Mathis, D. Micard, R. Michelet, D. Midon, N. Mougel, P. Nardin, G. Nexon, D. Pagelot, C. Paillard, D. Perrin, C. Petit, F. Piaget, H. Poirat, S. Poirier, JP. Poirot, S. Queyreyre, A. Rafiki, L. Rayeur-Klein, A. Remy, P. Remy, P. Retournard, N. Robert, JP. Sarrazin, MC. Serieys, E. Sivadon, T. Soler, M. Thiébaud, JL. Thiéry, JL. Thomas, J. Thomas, O. Timotéo, J. Valsesia, C. Vauzelle, Y. Villemain, P. Vilmar, F. Virtel, C. Vitu, C. Zeghmouli.

Excusés : Mesdames et Messieurs J. Bedon (pouvoir à Monsieur P. Nardin), T. Euriat (suppléé par Monsieur JP. Sarrazin), C. Larrière (pouvoir à Monsieur R. Alémani), B. Morel (suppléé par Monsieur G. Joly), M. Ozcelik (pouvoir à Madame G. Jeandel-Jeanpierre), C. Pierre (pouvoir à Madame L. Rayeur-Klein), F. Piasis (pouvoir à Monsieur M. Fournier).

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard COLIN propose au Conseil de désigner secrétaires de séance et assesseurs Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Emre DEMIR.

## 1 - Installation du Conseil Communautaire

Il appartient à Monsieur Gérard COLIN, Doyen d'Age de l'Assemblée, d'ouvrir cette première séance du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et d'accueillir les représentants des 78 communes membres.

Monsieur Gérard COLIN rappelle l'ordre du jour de la séance :

- 1 - Installation du Conseil Communautaire
- 2 - Election du Président
- 3 - Charte de l'Elu Local
- 4 - Détermination du nombre de Vice-Présidents
- 5 - Election des Vice-Présidents
- 6 - Délégation du Conseil Communautaire au Président en application des dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

Il procède ensuite à l'appel des présents.

Monsieur Gérard COLIN déclare le Conseil Communautaire installé.

## 2 - Election du Président

Monsieur Gérard COLIN, Doyen d'Age de l'Assemblée, assisté des secrétaires Madame Afafe RAFIKI et de Monsieur Emre DEMIR, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Président conformément aux articles L5211-2 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales.

### Appel de candidature :

Monsieur Gérard COLIN présente la candidature de Messieurs Michel HEINRICH et Benoît JOURDAIN.

Autre candidature :

- Monsieur Michel HEINRICH
- Monsieur Benoît JOURDAIN

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Il est ensuite procédé au déroulement du vote ainsi qu'au dépouillement.

### Résultat du vote :

- . Nombre de votants : 121
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 121
- . Bulletins blancs ou nuls : 2
- . Suffrages exprimés : 119

### A obtenu :

- Monsieur Michel HEINRICH : 69 voix

- Monsieur Benoît JOURDAIN : 50 voix

Monsieur Michel HEINRICH, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé Président et a été immédiatement installé.

Sous la Présidence de Monsieur Michel HEINRICH, il a été procédé à :

### **3 - Détermination du nombre de Vice-présidents**

Sous la présidence de Monsieur Michel HEINRICH, Président nouvellement élu, il est proposé, conformément aux dispositions de l'article L.5211-2 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales, la création de 12 postes de Vice-présidents.

**Adopté à l'unanimité**

### **4 - Election des Vice-présidents**

En application des articles L.5211-2 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection des Vice-présidents.

#### **4-1 - Élection du 1<sup>er</sup> Vice-président**

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-président.

##### Appel de candidature :

Monsieur Michel HEINRICH présente la candidature de Monsieur Roger ALEMANI.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Emre DEMIR procèdent au dépouillement du vote.

##### **Résultat du vote :**

- . Nombre de votants : 121
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 121
- . Bulletins blancs ou nuls : 18
- . Suffrages exprimés : 103

##### **Ont obtenu :**

- Monsieur Roger ALEMANI : 99 voix
- Monsieur Michel FOURNIER : 2 voix
- Monsieur Benoît JOURDAIN : 2 voix

Monsieur Roger ALEMANI, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président.

#### 4-2 - Élection du 2<sup>ème</sup> Vice-président

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 2<sup>ème</sup> Vice-président.

##### Appel de candidature :

Monsieur Michel HEINRICH présente la candidature de Madame Véronique MARCOT.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Emre DEMIR procèdent au dépouillement du vote.

##### **Résultat du vote :**

- . Nombre de votants : 121
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 121
- . Bulletins blancs ou nuls : 23
- . Suffrages exprimés : 98

##### **Ont obtenu :**

- Madame Véronique MARCOT : 95 voix
- Monsieur Daniel LAGARDE : 1 voix
- Monsieur André GAMBRELLE : 1 voix
- Madame Mireille CLAUDE PITET : 1 voix

Madame Véronique MARCOT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente.

#### 4-3 - Élection du 3<sup>ème</sup> Vice-président

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 3<sup>ème</sup> Vice-président.

##### Appel de candidature :

Monsieur Michel HEINRICH présente la candidature de Monsieur Yannick VILLEMIN.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Emre DEMIR procèdent au dépouillement du vote.

##### **Résultat du vote :**

- . Nombre de votants : 121
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 121
- . Bulletins blancs ou nuls : 19
- . Suffrages exprimés : 102

##### **Ont obtenu :**

- Monsieur Yannick VILLEMIN : 90 voix

- Monsieur Benoît JOURDAIN : 8 voix
- Monsieur Gilles DUBOIS : 2 voix
- Monsieur Jérôme THOMAS : 1 voix
- Monsieur Thierry GAILLOT : 1 voix

Monsieur Yannick VILLEMIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

#### 4-4 - Élection du 4<sup>ème</sup> Vice-président

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 4<sup>ème</sup> Vice-président.

##### Appel de candidature :

Monsieur Michel HEINRICH présente la candidature de Monsieur Patrick BŒUF.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Emre DEMIR procèdent au dépouillement du vote.

##### **Résultat du vote :**

- . Nombre de votants : 121
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 121
- . Bulletins blancs ou nuls : 28
- . Suffrages exprimés : 93

##### **Ont obtenu :**

- Monsieur Patrick BŒUF : 86 voix
- Monsieur Robert COLIN : 3 voix
- Monsieur Benoît JOURDAIN : 2 voix
- Monsieur Christophe PETIT : 1 voix
- Monsieur Jean-Luc MARTINET : 1 voix

Monsieur Patrick BŒUF, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

#### 4-5 - Élection du 5<sup>ème</sup> Vice-président

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 5<sup>ème</sup> Vice-président.

##### Appel de candidature :

Monsieur Michel HEINRICH présente la candidature de Monsieur Cédric HAXAIRE.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Emre DEMIR procèdent au dépouillement du vote.

**Résultat du vote :**

- . Nombre de votants : 121
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 121
- . Bulletins blancs ou nuls : 14
- . Suffrages exprimés : 107

**Ont obtenu :**

- Monsieur Cédric HAXAIRE : 98 voix
- Monsieur Benoît JOURDAIN : 5 voix
- Monsieur Fabrice PISIAS : 1 voix
- Monsieur Robert COLIN : 1 voix
- Monsieur André GAMBRELLE : 1 voix
- Monsieur Michel FOURNIER : 1 voix

Monsieur Cédric HAXAIRE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 5<sup>ème</sup> Vice-Président.

**4-6 - Élection du 6<sup>ème</sup> Vice-président**

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 6<sup>ème</sup> Vice-président.

Appel de candidature :

Monsieur Michel HEINRICH présente la candidature de Monsieur Pascal HAULLER.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Emre DEMIR procèdent au dépouillement du vote.

**Résultat du vote :**

- . Nombre de votants : 121
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 121
- . Bulletins blancs ou nuls : 21
- . Suffrages exprimés : 100

**Ont obtenu :**

- Monsieur Pascal HAULLER : 87 voix
- Monsieur Benoît JOURDAIN : 8 voix
- Monsieur Eric JACOTÉ : 2 voix
- Monsieur Daniel LAGARDE : 1 voix
- Monsieur Jean-Luc MARTINET : 1 voix
- Monsieur Robert COLIN : 1 voix

Monsieur Pascal HAULLER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 6<sup>ème</sup> Vice-Président.

#### 4-7 - Élection du 7<sup>ème</sup> Vice-président

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 7<sup>ème</sup> Vice-président.

##### Appel de candidature :

Monsieur Michel HEINRICH présente la candidature de Monsieur Frédéric DULOT.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Emre DEMIR procèdent au dépouillement du vote.

##### **Résultat du vote :**

- . Nombre de votants : 121
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 121
- . Bulletins blancs ou nuls : 18
- . Suffrages exprimés : 103

##### **Ont obtenu :**

- Monsieur Frédéric DULOT : 88 voix
- Monsieur Benoît JOURDAIN : 12 voix
- Monsieur Jean-Luc MARTINET : 1 voix
- Monsieur Fabrice PISIAS : 1 voix
- Monsieur Eric GARION : 1 voix
- Monsieur Daniel LAGARDE : 1 voix
- Madame Elisabeth LASSERONT : 1 voix
- Monsieur Frédéric DREVET : 1 voix

Monsieur Frédéric DULOT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 7<sup>ème</sup> Vice-Président.

#### 4-8 - Élection du 8<sup>ème</sup> Vice-président

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 8<sup>ème</sup> Vice-président.

##### Appel de candidature :

Monsieur Michel HEINRICH présente la candidature de Monsieur Michel FOURNIER.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Emre DEMIR procèdent au dépouillement du vote.

##### **Résultat du vote :**

- . Nombre de votants : 121
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 121
- . Bulletins blancs ou nuls : 17

. Suffrages exprimés : 104

**Ont obtenu :**

- Monsieur Michel FOURNIER : 87 voix
- Monsieur Benoît JOURDAIN : 13 voix
- Monsieur Jean-Luc MARTINET : 2 voix
- Monsieur Patrick CASADEVALL : 1 voix
- Monsieur Daniel LAGARDE : 1 voix

Monsieur Michel FOURNIER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 8<sup>ème</sup> Vice-Président.

**4-9 - Élection du 9<sup>ème</sup> Vice-président**

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 9<sup>ème</sup> Vice-président.

Appel de candidature :

Monsieur Michel HEINRICH présente la candidature de Monsieur Patrick NARDIN.

Autre candidature exprimée :

- Madame Stéphanie POIRIER

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Emre DEMIR procèdent au dépouillement du vote.

**Résultat du vote :**

- . Nombre de votants : 121
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 121
- . Bulletins blancs ou nuls : 5
- . Suffrages exprimés : 116

**Ont obtenu :**

- Monsieur Patrick NARDIN : 56 voix
- Madame Stéphanie POIRIER : 46 voix
- Monsieur Benoît JOURDAIN : 14 voix

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un 2<sup>ème</sup> tour.

**2<sup>ème</sup> tour :**

Sont candidats :

- Monsieur Patrick NARDIN
- Madame Stéphanie POIRIER

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Emre DEMIR procèdent au dépouillement du vote.

**Résultat du vote :**

- . Nombre de votants : 121
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 121
- . Bulletins blancs ou nuls : 7
- . Suffrages exprimés : 114

**Ont obtenu :**

- Madame Stéphanie POIRIER : 63 voix
- Monsieur Patrick NARDIN : 51 voix

Madame Stéphanie POIRIER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente.

**4-10 - Élection du 10<sup>ème</sup> Vice-président**

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 10<sup>ème</sup> Vice-président.

Appel de candidature :

Monsieur Michel HEINRICH présente la candidature de Madame Laurence RAYEUR-KLEIN.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Emre DEMIR procèdent au dépouillement du vote.

**Résultat du vote :**

- . Nombre de votants : 121
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 121
- . Bulletins blancs ou nuls : 17
- . Suffrages exprimés : 104

**Ont obtenu :**

- Madame Laurence RAYEUR-KLEIN : 84 voix
- Monsieur Benoît JOURDAIN : 10 voix
- Madame Sylvie D'ALGUERRE : 3 voix
- Madame Stéphanie POIRIER : 2 voix
- Madame Elisabeth LASSERONT : 2 voix
- Madame Mireille CLAUDE PITET : 1 voix
- Monsieur Alain GAMET : 1 voix
- Madame Catherine ADAM : 1 voix

Madame Laurence RAYEUR-KLEIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente.

#### 4-11 - Élection du 11<sup>ème</sup> Vice-président

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 11<sup>ème</sup> Vice-président.

Appel de candidature :

Monsieur Michel HEINRICH présente la candidature de Madame Christelle PAILLARD.

Autre candidature exprimée :

- Monsieur Benoît JOURDAIN

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Emre DEMIR procèdent au dépouillement du vote.

**Résultat du vote :**

- . Nombre de votants : 121
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 121
- . Bulletins blancs ou nuls : 4
- . Suffrages exprimés : 117

**Ont obtenu :**

- Monsieur Benoît JOURDAIN : 60 voix
- Madame Christelle PAILLARD : 56 voix
- Monsieur Thierry GAILLOT : 1 voix

Monsieur Benoît JOURDAIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 11<sup>ème</sup> Vice-Président.

#### 4-12 - Élection du 12<sup>ème</sup> Vice-président

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 12<sup>ème</sup> Vice-président.

Appel de candidature :

Monsieur Michel HEINRICH présente la candidature de Monsieur Marc BARBAUX.

Autre candidature exprimée :

- Madame Afafe RAFIKI

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Afafe RAFIKI et Monsieur Emre DEMIR procèdent au dépouillement du vote.

**Résultat du vote :**

- . Nombre de votants : 121
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 121
- . Bulletins blancs ou nuls : 10
- . Suffrages exprimés : 111

**Ont obtenu :**

- Monsieur Marc BARBAUX : 64 voix
- Madame Afafe RAFIKI : 45 voix
- Madame Christelle PAILLARD : 1 voix
- Madame Sylvie D'ALGUERRE : 1 voix

Monsieur Marc BARBAUX, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 12<sup>ème</sup> Vice-Président.

**5 - Délégation du Conseil Communautaire au Président**

Pour faciliter la gestion de la Communauté d'Agglomération, le Président propose d'autoriser le Président à prendre certaines décisions, conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A cet effet, il propose de reprendre une partie des attributions définies à l'article L.2122-22 prévues pour un Conseil Municipal en les adaptant à la Communauté d'Agglomération.

En conséquence, le Président propose :

DE DELEGUER au Président pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

1° De fixer les tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération qui n'ont pas un caractère fiscal ;

2° De procéder, dans les limites des crédits votés au budget primitif ainsi que lors des décisions modificatives ultérieures, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au "a" de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du "c" de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

3° De réaliser les lignes de trésorerie ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, d'un montant inférieur aux seuils européens de procédure formalisée publiés au Journal Officiel de la République Française.

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas quinze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer des régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services intercommunaux ;

8° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9° De décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4.600 € ;

10° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

11° D'intenter au nom de la Communauté d'Agglomération toutes actions en justice ou de défendre la Communauté d'Agglomération dans les actions intentées contre elle, dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.

12° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté d'Agglomération pour les cas définis dans les contrats d'assurances que la Communauté d'Agglomération a souscrit ;

13° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté d'Agglomération à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

14° D'exercer, au nom de la Communauté d'Agglomération, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Communauté d'Agglomération en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;

15° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la Communauté d'Agglomération préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

16° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté ;

17° D'exercer au nom de la Communauté d'Agglomération le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

18° D'autoriser, au nom de la Communauté d'Agglomération, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

19° De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions.

20° De prendre toute décision relative à la signature de convention de droit de passage des réseaux d'assainissement lorsqu'elles sont instituées à titre gratuit.

DE COMPLÉTER la délégation en apportant les précisions suivantes :

Pour ce qui concerne les opérations financières (2°) utiles à la gestion des emprunts, le Président est autorisé à :

- lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- résilier l'opération arrêtée,
- signer les contrats de couverture répondant aux conditions suivantes :

### Liste des instruments de couverture autorisés :

Le Conseil Communautaire décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions des circulaires interministérielles du 15 septembre 1992 et du 4 avril 2003, le recours à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP)
- et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA)
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP)
- et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR)
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR)
- et/ou toutes autres opérations de marché (opérations de marché dérivées, opérations structurées)

### Cadre de référence des Instruments de couverture :

Le Conseil Communautaire autorise les opérations de couverture pour le présent mandat sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette dont la liste figure en annexe des Budgets Primitifs et des Comptes Administratifs de la Communauté d'Agglomération, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur le mandat et qui seront inscrits en section d'investissement du budget.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la Communauté d'Agglomération.

### Durée des contrats :

La durée des contrats de couverture ne pourra excéder vingt années.

En toute hypothèse, cette durée ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

### Index de référence :

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :

- le T4M,
- le TAM,
- l'EONIA,
- le TMO,
- le TME,
- l'EURIBOR,
- ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.

### Mise en concurrence - primes et commissions :

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 0,50 % de l'encours visé par l'opération pour les primes,
  - 0,50 % du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci.
- ou
- un forfait maximal de 10.000 euros.

DE PRECISER qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Président, le Conseil Communautaire décide d'autoriser les Vice-Présidents à intervenir dans les domaines ci-dessus énumérés.

Adopté à l'unanimité

Golbey, le 17 juillet 2020,  
Le Président,



Michel HEINRICH